

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 1^{er} février 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Denis Levesque, directeur général

CE-2012-92-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2012-93-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2012-94-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 25 JANVIER 2012**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 25 janvier 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

**CE-2012-95-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA PLAINE**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du Conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine du 30 novembre 2011.
-

CE-2012-96-DEC DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2010 / SODIL

ATTENDU la résolution de la Société de développement industriel de La Plaine numéro 2011-11-30/4 adoptée lors de sa séance du 30 novembre 2011 concernant le dépôt des états financiers au 31 décembre 2010 préparés par Mme Nathalie Bourgeois, comptable agréée;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des états financiers au 31 décembre 2010 de la Société de développement industriel de La Plaine inc. préparés par Mme Nathalie Bourgeois, comptable agréée.

CE-2012-97-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 6 décembre 2011 ;
- de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes du 16 janvier 2012.

CE-2012-98-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 6 DÉCEMBRE 2011

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 6 décembre 2011, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE	DÉTAIL
CC-2011-12-06/01	Installation de panneaux « stationnement interdit » de 7h à 17h sur la rue Louis-Hébert, de la rue Bélanger jusqu'à l'adresse 2000, du côté des maisons seulement ;
CC-2011-12-06/02	Installation de nouveaux panneaux de limite de vitesse passant de 70 km à 50 km sur le chemin Sainte-Claire, du boulevard Laurier jusqu'à la fin des maisons qui donnent dos au chemin Sainte-Claire.

CE-2012-99-DEC DÉCLARATION DU DEMANDEUR SELON L'ARTICLE 115.8 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU les exigences de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* lors de la présentation d'une demande de certificat d'autorisation pour différents travaux à être exécutés par la Ville ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville doit produire les documents exigés par ladite Loi soit la déclaration formelle, la résolution d'autorisation de signature et la déclaration d'exactitude ;

ATTENDU QUE certains de ces documents doivent être signés par un administrateur de la personne morale en vertu de ladite Loi ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif nomme M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, pour signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les demandes de certificat d'autorisation requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, ou M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, pour signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les demandes d'autorisation requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 32 de la LQE, et Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier, pour signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, y compris l'attestation d'exactitude.

**CE-2012-100-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE LOCAUX /
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-
MILLE-ÎLES**

ATTENDU le dépôt de la lettre de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles du 18 janvier 2012 ainsi que la résolution du Conseil des commissaires demandant à la Ville l'utilisation d'une partie du centre communautaire Marie-Victorin et d'une partie du Pavillon André-Guérard pour l'année scolaire 2012-2013 ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte du dépôt de la demande de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles datée du 18 janvier 2012.

**CE-2012-101-DEC JOURNÉE NATIONALE DU DRAPEAU / 21 JANVIER
2012 / SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET
QUÉBÉCOIS DE LANAUDIÈRE (SSJB) INC.**

ATTENDU le dépôt de la lettre de la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière (SSJB) inc. du 25 janvier 2012 relativement à la journée nationale du drapeau le 21 janvier 2012, laquelle indique que ladite société est heureuse de constater que la salle du Conseil municipal arbore le drapeau du Québec conformément à la Loi ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre de la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière (SSJB) inc. indiquant son approbation au fait que le drapeau du Québec est arboré dans la salle des séances du Conseil municipal.

**CE-2012-102-DEC POSTES CANADA / CORRESPONDANCE DU 24
JANVIER 2012**

ATTENDU le dépôt de la lettre du président directeur général de Postes Canada, M. Deepak Chopra, relativement à l'abri postal situé sur la rue Philippe-Chartrand et à celui qui est situé sur la rue Rodrigue ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre du 24 janvier 2012 du président directeur général de Postes Canada, M. Deepak Chopra, relativement aux abris postaux situés sur la rue Philippe-Chartrand et sur la rue Rodrigue.

**CE-2012-103-DEC PROLONGATION / CONTRAT DE TRAVAIL /
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU le volume de dossiers en cours à la Direction des ressources humaines ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prolonger les services de Mme Sophie Bélanger ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legaut, Directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif prolonge jusqu'au 11 mai 2012, les services de Mme Sophie Bélanger, et ce, aux mêmes conditions de travail.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de Mme Bélanger.

**CE-2012-104-DEC PROLONGATION / CONTRAT DE TRAVAIL /
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU le volume de dossiers en cours à la Direction des ressources humaines ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prolonger les services de Mme Mafalda Borges ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif prolonge jusqu'à la date de son départ pour congé de maternité, au plus tard le 2 mars 2012, les services de Mme Mafalda Borges, et ce, aux mêmes conditions de travail.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de Mme Borges.

**CE-2012-105-REC CRÉATION / POSTE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE / UNIFORMISATION / RÉGISSEUR**

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste de contremaître à l'unité de l'entretien ménager et soutien aux activités afin de répondre adéquatement à l'ensemble des demandes ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'uniformiser le titre de la fonction Régisseur et des responsabilités ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil la création d'un poste de contremaître à l'unité de l'entretien ménager et soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire et que le salaire soit fixé à la classe 3 de l'échelle salariale des employés cadres au même titre que les quatre (4) postes de contremaître déjà existant. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0033 émis par l'assistant-trésorière est joint à la présente.

Il est également unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil l'uniformisation du titre de la fonction Régisseur sport ou culturel ou animation pour un seul titre soit Régisseur animation.

Que l'organigramme de la Ville soit modifié en conséquence.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil.

Que le transfert budgétaire numéro 2012-0033, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 30 100\$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) aux postes budgétaires numéros 1-02-715-00-111, 1-02-715-00-112, 1-02-715-00-195, 1-02-715-00-210, 1-02-715-00-220, 1-02-715-00-230, 1-02-715-00-240, 1-02-715-00-250, 1-02-715-00-260, 1-02-715-00-270 et 1-02-710-00-670, soit accepté.

**CE-2012-106-DEC CALENDRIER / JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS / ANNÉE
2012-2013**

ATTENDU le dépôt du calendrier des congés fériés et chômés à la Ville de Terrebonne pour la période débutant le 3 janvier 2012 et se terminant le 2 janvier 2013, à savoir :

Jours fériés	2012-2013
Vendredi saint	Vendredi, 6 avril 2012
Lundi de Pâques	Lundi, 9 avril 2012
Fête de Dollard / Fête des patriotes	Lundi, 21 mai 2012
Saint-Jean-Baptiste / Fête nationale	Lundi, 25 juin 2012
Confédération / Fête du Canada	Lundi, 2 juillet 2012
Fête du travail	Lundi, 3 septembre 2012
L'Action de Grâce	Lundi, 8 octobre 2012
Période des fêtes	Lundi, 24 décembre 2012 au mercredi 2 janvier 2013 inclusivement

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif entérine le calendrier des jours fériés et chômés décrits ci-dessus.

Que ledit calendrier s'intègre aux heures de bureau de la Ville.

Que chaque Direction applique le présent calendrier en tenant compte toutefois des régimes de conditions de travail applicables à son personnel.

CE-2012-107-DEC ÉVALUATION DE LA CLASSIFICATION DE FONCTIONS CADRES

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions cadres a procédé à l'étude des demandes soumises et qu'il recommande le classement suivant pour les six (6) fonctions mentionnées ci-dessous, à savoir :

Titre	Direction	Classe
Trésorière	administration et finances	9
Assistante-trésorière	administration et finances	6
Chef de service revenu	administration et finances	5
Coordonnateur administratif	aménagement du territoire	2
Chef inspecteur permis et inspection	aménagement du territoire	5
Conseiller en gestion des ressources humaines	ressources humaines	2

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner les évaluations de nouvelles fonctions ci-dessus énumérées.

Que les titulaires suivants soient classés conformément aux règles de classification actuellement en vigueur. Ces classifications prennent effet, pour les titulaires suivants, à la date de leur nomination à ces postes soit le 1^{er} juin 2011 (résolution du Conseil 207-04-2011).

- Le salaire de Mme Francine Blain est fixé à la classe 9, 9^e échelon ;
- Le salaire de Mme Lucie Gélinas est fixé à la classe 6, 9^e échelon ;
- Le salaire de Mme Martine Rousseau est fixé à la classe 5, 9^e échelon.

CE-2012-108-DEC EMBAUCHE TEMPORAIRE / CAPITAINE / DIRECTION DE L'INCENDIE

ATTENDU QUE les effectifs de gestion prévus à l'organigramme de la Direction de l'incendie et autorisés par le Conseil municipal sont de six (6) cadres incluant la coordonnatrice administrative et que les effectifs actuels sont de cinq (5) gestionnaires ;

ATTENDU QUE le capitaine aux opérations est en congé de maladie pour une période indéterminée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, d'embaucher M. Éric Vaillancourt à titre de capitaine aux opérations à la Direction de l'incendie, et ce, à compter du 2 février 2012 jusqu'au 2 mai 2012.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Éric Vaillancourt débutant le 2 février 2012.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2012-109-DEC SOUMISSION / CONFECTION D'UNIFORMES –
POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la confection d'uniformes - police (SOU-2012-009);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 janvier 2012 à 11 h 01, à savoir :

C.L.B. Uniformes inc.	84 108,01\$ t.t.c.
Promotion Xpress division de Gagnon Levesque inc.	92 041,31\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie C.L.B. Uniformes inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 24 janvier 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **C.L.B. UNIFORMES INC.**, datée du 23 janvier 2012, pour la confection d'uniformes - police, le tout pour un montant de 73 153,30\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0029 émis par l'assistant-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-110-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN RAMASSE FEUILLES
MULTIFONCTIONS AVEC BENNE BASCULANTE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat d'un ramasse feuilles multifonctions avec benne basculante (SOU-2011-126);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 10 janvier 2012 à 11 h 06, à savoir :

Longus Équipement inc.	55 062,68\$ t.t.c.
------------------------	--------------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Longus Équipement inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 25 janvier 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LONGUS ÉQUIPEMENT INC.**, datée du 10 janvier 2012, pour l'achat d'un ramasse feuilles multifonctions avec benne basculante, le tout pour un montant de 47 891\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 509. À

cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0031 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

CE-2012-111-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACQUISITION D'UN CAMION POUR L'ASPHALTE

ATTENDU QUE dans le cadre du plan d'acquisition des équipements roulants 2011, la Direction de l'entretien du territoire doit procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'un camion pour l'asphalte pour le service de la voirie ;

ATTENDU l'estimation du coût d'acquisition de ce camion, en date du 7 juillet 2011, au montant de 344 925\$ (t.t.c.) (camion 10 roues, benne et accessoires) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion pour l'asphalte.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 509.

CE-2012-112-DEC CESSIONS DE RUE / CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC EN ARGENT / RUES JOHANNE ET JEAN-PAUL-RIOPELLE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession du lot 4 920 457 du cadastre du Québec pour fins de rue situé dans le secteur des rues Johanne et Jean-Paul-Riopelle, par M. Ronald Mironchuk, et ce, conformément à la promesse de cession signée le 6 janvier 2012 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Martin Blais, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 7701 de ses minutes.

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'acte de cession dudit lot et que Me Gilles Renaud, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession du lot mentionné ci-dessus.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 3 238,53\$ dans le cadre de la subdivision de trois (3) lots en bordure de la rue Johanne. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan préparé par M. Martin Blais, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 7701 de ses minutes.

CE-2012-113-DEC FÊTE DES BÉNÉVOLES 2012 / CHOIX DES ARTISTES

ATTENDU QUE la prochaine Fête des bénévoles aura lieu le samedi 15 septembre 2012 à la salle du Collège Saint-Sacrement ;

ATTENDU l'offre de services de la firme Les événements 3G pour un spectacle « chanson et humour » avec M. Sylvain Cossette, l'humoriste Patrick Groulx et un numéro aérien ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue de la Fête des bénévoles le samedi 15 septembre 2012 au Collège Saint-Sacrement.

Il est également unanimement résolu que M. Stephan Turcotte soit autorisé à signer le contrat avec le producteur Les Événements 3G pour l'embauche du chanteur Sylvain Cossette, l'humoriste Patrick Groulx et un numéro aérien, le tout pour un montant de 25 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0030 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-114-DEC SOIRÉE D'OBSERVATION D'ÉTOILES / CLUB
ASTRONOMIE DES MOULINS**

ATTENDU la demande du Club astronomie des Moulins pour tenir, comme les années passées, des soirées d'observation d'étoiles les 4, 11, 18 et 25 mai 2012, les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 juin 2012, les 6, 13, 20 et 27 juillet 2012, les 3, 10, 17, 24 et 31 août 2012, les 7, 14, 21 et 28 septembre 2012, et les 5, 12, 19 et 26 octobre 2012 au parc de la Rivière, de 20 h à 1 h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club astronomie des Moulins à tenir des soirées d'observation d'étoiles les 4, 11, 18 et 25 mai 2012, les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 juin 2012, les 6, 13, 20 et 27 juillet 2012, les 3, 10, 17, 24 et 31 août 2012, les 7, 14, 21 et 28 septembre 2012, et les 5, 12, 19 et 26 octobre 2012 au parc de la Rivière, de 20 h à 1 h. Les activités seront remises au lendemain de chacune de ces dates en cas de mauvaise température.

Le tout conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

- 1) **Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du parc.
- 2) **Heure d'activité**
Les activités pourront avoir lieu jusqu'à 1 h du matin.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2012-115-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire